

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 28 octobre 2015

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents.

Excusés : Messieurs Jacques Bocherens, Stéphane Schmidt, Madame Yvana Patriarca.

Absent : Monsieur Norbert Buffat.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est accepté avec deux abstentions.

Le Président avise l'Assemblée que le point 1 de l'ordre du jour est modifié. L'assermentation de M. Philippe Estiévenart est reportée au 9 décembre. En sus, sera convoqué le dernier membre suppléant de la liste. Deux places au sein du Conseil sont à repourvoir.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié :

1. Préavis n°4/2015 sur le droit de superficie sous forme de droit distinct et permanent en vue de la construction d'un lieu d'accueil des enfants
2. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis n°4/2015 relatif au droit de superficie
3. Préavis n°5/2015 sur l'arrêté d'imposition 2016
4. Rapport de la Commission des finances sur le préavis n°5/2015 relatif à l'arrêté d'imposition
5. Préavis n°6/2015 sur le budget 2016
6. Election de la Commission de gestion
7. Renseignements de la Municipalité
8. Divers et proposition individuelles

L'ordre du jour est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

1. PREAVIS N°4/2015 SUR LE DROIT DE SUPERFICIE SOUS FORME DE DROIT DISTINCT ET PERMANENT EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN LIEU D'ACCUEIL DES ENFANTS.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, présente le préavis.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zürfluh demande quel est le montant des frais et qui les prend en charge ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y a quelques frais liés à cette démarche.
La Commune prend en charge la constitution de la servitude (quelques milliers de francs) afin de garder la "main mise" sur ladite constitution. Par contre, tous les frais liés aux plans et mise à l'enquête seront entièrement pris en charge par l'association Pomme-Cannelle.
- Monsieur Christian Jan demande pourquoi un DDP de cinquante ans gratuit ou pour un franc symbolique ?
Quand on a les moyens de construire un bâtiment pour CHF 2,2 millions on devrait pouvoir s'acquitter d'un montant même modique, mais pas gratuit... ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Est-ce qu'un DDP d'une Commune à une institution comme l'AJEMA ne peut pas faire l'objet d'un montant, d'une location ou autre ? Il est surpris que ce soit gratuit !
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que fondamentalement, il n'existe aucune structure où il y a cette forme de DDP qui a été utilisée. Elle est utilisée justement dans les intérêts de la Commune. Ailleurs, c'est une structure publique qui construit directement le bâtiment et le loue.
Ceci serait une situation particulièrement désavantageuse pour la Commune de Lavigny, et la Commission des finances connaissant la capacité d'autofinancement de la Commune qui est relativement faible, comprendra qu'il n'est pas possible, du côté de la Municipalité, d'engager CHF 2,2 millions car cela limiterait fortement d'autres investissements qui sont nécessaires. La chance dans cette situation est que c'est une structure, l'association Pomme-Cannelle, qui a réussi à trouver un financement autorisé par l'AJEMA (CHF 250.-/m² par année). En conséquence, la Commune n'a pas besoin de faire cet investissement tout en conservant ce service sur place.
D'autres Communes sont intéressées et s'empresseront d'accueillir ladite structure en cas de refus. Il est important de garder l'objet en discussion sur notre Commune dans l'intérêt de la population locale, l'Institution et cela ne charge pas trop les finances communales.
- Monsieur Samuel Rossier se rallie à Monsieur Jan et est très étonné de la gratuité de ce DDP alors qu'il est versé à l'AJEMA un montant annuel pour la participation/des prestations relatif à nos enfants. Se référant aux comptes 2014, basé sur 2013, le montant versé est de CHF 235'000.-
Il pose la question sur la possibilité d'obtenir un montant annuel, même symbolique, à l'endroit de Pomme-Cannelle.
Il remarque que les documents concernant ce sujet, et au vu de son importance, ont été transmis un peu tardivement. Il aurait été souhaitable de pouvoir en prendre connaissance plus tôt et en discuter lors de la prochaine séance du Conseil en décembre ou profiter de la séance annulée pour traiter l'objet.

- Monsieur Denis Delapierre pense que c'est un bien que cette parcelle soit destinée à la construction de l'école mais qu'il aurait fallu plus de temps pour réfléchir et se poser la question si le volume était suffisant ou s'il fallait prévoir une école plus grande. Eventuellement, si on pouvait englober dans le projet autre chose tel que la voirie/pompier, quitte à faire les travaux plus tard quand les finances seraient meilleures.

Le Président répond à la remarque de Monsieur Samuel Rossier. En effet, les convocations sont arrivées tard. Sur la question si l'on aurait pu présenter le projet à la séance du Conseil le 23 septembre (séance qui a été annulée) la réponse est non puisque la Municipalité a délibéré le 28 septembre. Par contre, il est vrai qu'il aurait fallu envoyer les préavis municipaux avant la convocation. Il y avait passablement de rapports, un ordre du jour conséquent arrivé tardivement, et nous avons pensé faire un seul "package". Au cas où une situation semblable se représente, les documents seront envoyés aux Conseillers par courriel.

- Monsieur Christian Jan revient sur la réponse de Monsieur Claude Philipona, Municipal, et demande s'il craint que si le DDP est payant, l'AJEMA aille s'installer ailleurs ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il faut faire attention par rapport à l'association Pomme-Cannelle qui est le maître de l'ouvrage, pas l'AJEMA. Dans le contexte actuel il n'est pas possible d'attendre ; la structure devra se faire ailleurs, dans une autre Commune, sous peine de cesser ses activités. Les coûts ne changeront pas pour Lavigny mais le service sera moins bon pour la population locale. Maintenant, concernant un éventuel montant du DDP : il est clair que prévoir une petite compensation financière, pour autant qu'elle reste symbolique bien que plus élevée que CHF 1.-, cela peut être possible mais le montage financier du projet ne permet pas de demander CHF 15.-/20.- le m2 par année, c'est totalement illusoire. Cela ferait "capoter" ledit projet.
- Monsieur Samuel Rossier remarque que cela va générer du trafic, soit environ cent soixante véhicules par jour, qui arrivent et repartent. Cela signifie prévoir assez de places de parc, entretien des routes, etc.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, souligne qu'il n'y aura pas d'augmentations de places de parc par rapport à ce jour et concernant le trafic, il sera allégé entre l'Institution et les immeubles.
- Monsieur Laurent Bourgeois demande qui est le propriétaire du bâtiment actuel ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que ledit bâtiment est propriété de la Commune et il est loué à l'association Pomme-Cannelle pour le tarif en vigueur soit CHF 250.- le m2, ceci depuis la fin des activités de Rikiko.
- Monsieur Laurent Bourgeois demande, au cas où le projet se réalise, si le bâtiment serait occupé ou vidé et utilisé ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il sera toujours loué à ladite association et l'accueil parascolaire sera regroupé à cet endroit. La location est un gain pour la Commune en sachant que ce bâtiment n'est pas encore amorti, ni au niveau des comptes ni au niveau de la dette. Par contre au terme de la construction, la buvette du foot ne sera plus louée. Cela restera à disposition de la Commune pour les activités sportives ou pour louer à la population. Elle retrouverait sa fonction d'antan.

- Monsieur Willy Favre fait suite à ce qu'a dit Monsieur Denis Delapierre qui a parlé des besoins scolaires et ceux des pompiers et autres infrastructures sur place.
Concernant les besoins scolaires à/de Lavigny, qu'elles sont les projections ? Est-ce qu'il y a une réserve de terrain disponible ou à prévoir, ailleurs ou sur le même site ? L'enjeu est d'avoir une infrastructure d'accueil au même endroit que l'école. C'est un atout et cela mérite quelques aménagements. Le problème actuel, et presque partout, c'est d'avoir la structure d'accueil où se trouve l'école.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que les besoins au niveau des salles scolaires pour Lavigny, suite à une étude démographique qui permet d'estimer le nombre de classes nécessaires, serait de deux classes supplémentaires dans les prochaines trente années, tout en sachant qu'actuellement il y en a déjà une à disposition, à ce jour utilisée par les professeurs. Par rapports aux contraintes liées à la LAT et à l'aménagement du territoire, il doute que dans les quinze prochaines années le supplément de classe se fasse sentir et au cas où, l'implantation de cet accueil ne mettrait pas en péril la possibilité de rajouter lesdites classes.
- Monsieur Willy Favre demande si l'absence d'accueil de jour pourrait mettre en péril la possibilité d'avoir deux classes supplémentaires ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'effectivement il y a un risque. Et il pense en toute bonne foi que si Lavigny n'avait pas une salle de gymnastique...il n'y aurait plus d'école dans notre Commune. Beaucoup de Commune n'ayant pas cette infrastructure ont perdu ou vont perdre leur école. Une offre combinée permet de renforcer les infrastructures au service de la population et de limiter le risque de les perdre.
- Monsieur Rémy Wulliens remarque que le DDP est à cheval sur deux zones, soit agricole et publique, et qu'il faut demander des autorisations donc c'est loin d'être gagné.
Il demande pourquoi un DDP d'une telle taille ? Peut-on réduire cette surface ?
- Monsieur Claude Philipona répond que l'on ne veut pas trop "coller" le projet contre la salle de gymnastique pour garder un certain espace pour les lumières et accès à ladite salle. Ainsi que pour répondre à des exigences par rapport aux surfaces extérieures qui ont déjà été fortement réduite.
- Monsieur Laurent Zurflüh exprime ce qui le dérange c'est la gratuité d'un terrain pour cinquante ans ... alors qu'il y a un manque de vue sur le budget et le projet.
Un projet d'un coût de CHF 2,2 millions
Et une demande d'une location en faveur de la Commune qui va faire exploser le budget !
Et on ne sait pas ce qui va se construire
On peut faire de très belle construction pour moins cher.
On nous demande de prêter un terrain pendant une grande période et on ne sait pas ce qui va se faire dessus, on ne sait pas comment va être fait le budget. Alors qu'en faisant un budget plus adéquat, ils pourraient absorber une demande de location de terrain de la Commune de Lavigny.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que l'on est dans une procédure de DDP. Il y a une autre procédure publique qui est la mise à l'enquête durant laquelle tout citoyen habilité peut faire opposition, des remarques s'il estime que le projet architectural est non conforme. Actuellement il n'y a pas de présentation de préavis d'autorisation de construire. Il ne pense pas que le Conseil et la Commission des finances serait ravie si la Municipalité venait à lui présenter un préavis avec un montant de CHF 2,2 millions. C'est

pourquoi la solution d'un DDP est proposée ; ce qui permet à la Commune de garder ce service sans prendre de risque financier si ce n'est la mise à disposition du terrain. Concernant le timing, la problématique pour la structure c'est de sécuriser le financement. Il n'est pas nécessaire d'avoir le permis de construire définitif, le DDP suffit. Et en parallèle faire les démarches concernant la zone agricole. L'institution qui est d'accord de faire le financement et qui s'est engagée dans ce projet demande le document rapidement.

- Madame Ingrid Ciampi souligne que si le système d'accueil de jour des enfants dans des structures publiques était riche cela se saurait. On le verrait dans le budget. La Commune elle-même est dans une situation similaire ; le "public" ne roule pas sur l'or.
- Monsieur Denis Delapierre trouve que la durée du DDP, cinquante ans, est trop longue et bloque la Commune. Elle ne peut rien faire.
- Monsieur Hans-Jörg Frisccholz demande, suite à la signature du DDP, ce qui se passerait si la construction n'aboutissait pas.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Commune est en droit de demander la radiation du DDP. Cela est inscrit dans celui-ci. La Commune garde ses intérêts pour éviter que ce DDP soit utilisé à des fins non conformes au but initial.
- Monsieur Rémy Châtelain demande concernant la zone agricole s'il y a possibilité que le Canton refuse le changement.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que depuis la mise en vigueur de la LAT cela serait plutôt la Confédération que le Canton. Suite à des calculs et diverses discussions, il y a des possibilités d'équilibrer un peu cette affectation. Il y a des chances que cela soit accepté mais actuellement sans garantie.
- Monsieur Rémy Châtelain demande s'il y a un risque de demande de compensation.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que sur la partie construite oui mais sur les parties non construites il n'y a pas de compensation

La parole n'est plus demandée.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°4/2015

Madame Chantal Huber donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Bourgeois demande quelles sont les alternatives :
 - soit le préavis est mis en votation et celui-ci est accepté ou refusé
 - soit la possibilité de pouvoir encore délibérer et mettre au vote à la prochaine séance
 - soit proposer un amendement ce soir
- Monsieur Christian Jan demande quels sont les risques pour la Commune si l'activité venait à cesser. Est-ce qu'elle devrait racheter le bâtiment ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cela dépend comment est constitué le DDP. L'objectif de celui-ci est de protéger les intérêts de la Commune et il est précisé dans le préavis qu'en cas de cessation d'activité la Commune est en droit de demander la

radiation de ce DDP, avec ou sans démolition du bâtiment. La probabilité de détruire, surtout si c'est à court terme, sera relativement faible car il ne sera pas inintéressant pour des activités publiques. Le risque pour la Commune est faible. Concernant la durée de cinquante ans, elle a été inscrite car tout le plan de financement est basé sur une trentaine d'années et pour sécuriser cet emprunt il a fallu mettre une durée un peu supérieure. L'amendement peut proposer quarante ans, cela ne poserait pas de problème. Dans les quinze/vingt ans à venir, ce DDP sera probablement radié, pas parce que le service ne sera plus offert mais par le simple fait que le type d'organisation aura changé, ce ne sera plus des associations mais sera géré, par exemple comme l'ASAGIE, par un groupement de communes. Il faut voir ici un DDP purement technique utile à alléger les finances de la Commune. Maintenant concernant la demande de reporter, le risque est relativement majeur et la probabilité que cela se fasse ailleurs est importante. Etoy dispose d'une zone d'utilité publique gigantesque. Il faut se positionner ce soir. Par contre, après discussion avec le Syndic, on ne s'opposerait pas que dans l'amendement soit écrit une proposition d'une contribution, qui resterait symbolique, dans l'ordre de CHF 1'000/1'500.- minimum par année.

Le Président répond à Monsieur Laurent Bourgois :

- Oui, le Conseil à la possibilité de demander le report de la votation à la prochaine séance comme mentionné à l'Art.72 du règlement du conseil : si la Municipalité ou si un 5^{ème} des Membres présents demande que la votation soit repoussée.

Maintenant, la Municipalité peu dire : on vote de suite. Mais au vu des discussions et des différents au sein du Conseil il y a un risque pour la Municipalité que la votation ne passe pas.

Il y a risque également pour le Conseil s'il tient à reporter à une prochaine séance et de perdre cet accueil parascolaire à Lavigny

- Autre possibilité : déposer un amendement. Tout Membres de l'Assemblée peut présenter des amendements ou des sous-amendements. Ils doivent être présentés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion.

En conclusion, trois possibilités s'offrent à l'Assemblée :

- Déposer un amendement
 - Voter le préavis
 - Le 5^{ème} des Membres demande le report de la votation
- Monsieur Nicolas Dousse trouve étonnant que l'on arrive à une discussion où on décide de passer de CHF 1.- à 1'000.- . Le projet présenté par la Municipalité va permettre de garder une structure d'accueil et il ne voit pas quelle différence cela fait l'un ou l'autre montant.
 - Monsieur Samuel Rossier souligne que sur une période de cinquante ans, il y a de nombreux Conseils communaux et que personne ne se souviendra de ce montant symbolique. En revanche, si le DDP est appelé à être radié dans dix/quinze ans, il y a des chances que l'on s'en souviennne. Le préavis n'était pas présenté dans ce sens.

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, précise que l'idée de ce franc symbolique n'était pas de spolier la Commune. Il a été proposé ainsi vu que le DDP est dit technique afin de permettre de financer le projet et si cela peut rassurer on peut mettre CHF 1'000.- minimum. Il est plus avantageux pour la Commune dans son ensemble, et aussi pour les générations futures, à faire un DDP avec le montant symbolique annuel plus élevé et voter ce soir pour être sûre de pouvoir avancer dans les démarches que de prendre du retard et perdre l'objet.

La Municipalité propose donc un amendement sur son préavis.

La parole n'est plus demandée

Dans un premier temps, la votation a donc lieu uniquement sur l'amendement proposé par la municipalité

Le Président donne lecture à l'Assemblée de l'amendement proposé par la Municipalité, soit la modification à la page 2 du point trois "Droit de superficie - Droit Distinct et Permanent", 2^{ème} paragraphe :

- Comme la Commune n'investit pas financièrement dans le projet, elle céderait le DDP pour un montant minimum de CHF 1'000.- annuel à l'association Pomme-Cannelle avec versement de rente et pour une durée de 50 ans.

Modification des conclusions, soit :

De bien vouloir autoriser la Municipalité à :

- Constituer un droit de superficie sous forme d'un Droit Distinct et Permanent d'une durée de 50 ans sur la parcelle 127 selon le plan annexé, pour un montant minimum de CHF 1'000.- annuel.

Le Président propose de passer au vote de l'amendement.

« Acceptez-vous l'amendement sur le préavis N° 4/2015 et les modifications des conclusions telles que présentées »

Résultat du vote : 13 OUI 7 NON 3 ABSTENTIONS

L'amendement sur le préavis n°4/2015 est accepté tel que proposé.

Le Président propose de passer au vote du préavis N° 4/2015.

« Acceptez-vous le préavis N° 4/2015 amendé »

Résultat du vote : 22 OUI 1 NON 1 ABSTENTION

Le préavis n°4/2015 est accepté tel que modifié et amendé.

3. PREAVIS N°5/2015 SUR L'ARRETE D'IMPOSITION 2016

Monsieur Claude Philipona donne lecture des conclusions du préavis n°5/2015.

Le Président le remercie. Il demande que le rapporteur de la Commission des finances donne lecture du rapport.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°5/2015 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2016

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport sur le préavis n°5/2015

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh dit entendre chaque année, et ceci depuis le début de cette législature, par la Commission des finances qu'il ne faut pas "lâcher la garde", que les impôts vont augmenter. Le taux d'imposition de Lavigny fait partie des taux les plus élevés au niveau de la région et donc difficile de l'augmenter. La question est : quels sont les plans de la Municipalité pour avoir des rentrées financières supplémentaires afin d'assainir les finances communales et éviter cette augmentation d'impôt tant attendue.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Municipalité n'a pas une grande marge de manœuvre pour augmenter les rentrées financières. La Commune a une petite capacité d'accueillir des nouveaux habitants et ne peut se permettre de choisir ceux-ci selon leur revenu et ce n'est pas sa politique. L'impôt physique représente l'essentiel des dites rentrées. Comme évoqué par la Commission des finances, on peut agir sur la taxe des déchets en augmentant de quelques centimes le kilo et de quelques francs la taxe de base. Au niveau des investissements, on essaie d'utiliser tous les soutiens soit par les dépenses thématiques ou soutiens cantonaux.
- Monsieur Laurent Zurflüh demande s'il y a la possibilité de taxer des entreprises ou ce genre d'objet. Et au niveau de la clinique ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que concernant la clinique, le projet a de la peine à se concrétiser malgré un permis de construire. A ce jour pas de pelle mécanique en vue et ils n'ont pas réuni l'entier des fonds.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de passer au vote du préavis N° 5/2015.

« Acceptez-vous le préavis N° 5/2015 relatif à l'arrêté d'imposition 2016 »

Le préavis n°5/2015 est accepté à l'unanimité.

5. PREAVIS N°6/2015 SUR LE BUDGET 2016

Monsieur Claude Philipona présente le Budget 2016.

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Laurent Zurflüh remarque une erreur à la page 5 du budget : intitulé "Enseignement primaire et secondaire". Les dates ont été inversées. Il faut lire Le total budgété s'élève à CHF pour 2016 (et non 2015) contre CHF pour 2015 (et non 2016).

La parole n'est plus demandée.

Le Président demande à la Commission des Finances de rapporter sur le budget 2016 pour la prochaine séance du Conseil

6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION.

Le Président propose de conserver la tradition qui consiste à ce que les deux plus anciens membres de la Commission soient sortants et que les suppléants passent membres.

Les membres sortants sont : Messieurs Rémy Châtelain et Denis Delapierre

Le Président demande aux Membres de la ComGest s'ils acceptent de rester dans leur fonction. Ceux-ci acceptent.

Restent candidats :
 Yvana PATRIARCA
 Samuel ROSSIER
 Agron BERISHA

Le Président demande aux suppléants de passer membres. Ceux-ci acceptent.
 Johann GIRARD
 Christian BROCARD

Le Président demande aux Membres du Conseil si l'un d'eux désire se proposer en tant que membre suppléant de la Commission de gestion.

Monsieur Denis Delapierre reste en tant que membre suppléant de la Commission.
 Monsieur Nicolas Dousse accepte d'être nommé en tant que membre suppléant de la Commission.

Il n'y a pas d'autres propositions

Le Président propose de voter à main levée. L'Assemblée accepte.

Membres et membres suppléants de la Commission de gestion pour la période 2015-2016 :

Présidente : Madame Yvana Patriarca,
Membres : Monsieur Samuel Rossier,

Monsieur Agron Berisha,
 Monsieur Johann Girard,
 Monsieur Christian Brocard.

Membres suppléants :

Monsieur Nicolas Dousse et Monsieur Denis Delapierre

La Commission de gestion est élue avec 1 abstention

Le Président félicite et remercie les Membres de la Commission de gestion ainsi que les suppléants.

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe sur la suite du carrefour de St.-Livres : les travaux avancent bien. Théoriquement le plus gros des travaux sera fini dans un mois. Au printemps se fera la couche d'enrobé.

Monsieur Christian Grin, Municipal, informe :

- Concernant la fête du 27 juin, Monsieur Christian Brocard va mettre en souscription des CD, soit des films qui ont été projetés. Si vous êtes intéressé, merci de le lui communiquer.
- La Commune va pouvoir verser à La Chaîne du Bonheur pour l'action "Nepal" un montant de CHF 1'000.- ~ Il remercie d'ores et déjà les sociétés locales.
- Le 7 octobre, les Aînés du village sont partis en course et le château de Gruyère a bien été apprécié ainsi que la restauration, ensuite visite de l'usine de chocolat Cailler et retour.
- Agenda 21 : suite à l'état des lieux nous avons évalué la situation de la Commune pour obtenir le label "Cité d'énergie". Nous avons obtenu 48%, nous sommes très proche du label. La Commune s'est engagée à obtenir la reconnaissance de partenaire en processus, c'est-à-dire que la Commune s'engage dans les quatre prochaines années à remplir les conditions de certification dudit label. Les implications de la Commune sont : de réduire la consommation d'énergie, d'augmenter la part des énergies non renouvelables mais peu polluantes, ce qui en clair signifie : diminuer de 5% les consommations d'énergie des installations chauffage et eau chaude des bâtiments communaux, de diminuer de 5% la consommation d'eau, augmenter de 10% la part des énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau, et augmenter de 5% la part d'énergie produite dans les énergies renouvelables à partir des bâtiments communaux.
 Une des mesures sera d'installer des panneaux solaires sur certains toits. Nous allons étudier la meilleure et la plus rentable des solutions, éventuellement une location des toits. L'Assemblée ainsi que la Commission des finances sera tenue au courant des options et de l'impact financier.
 Un groupe de travail va être nommé et si vous êtes intéressé à y participer vous pouvez me contacter
- Manifestation : le 31 octobre aura lieu la fête de la châtaigne à la Grande salle et le 8 novembre fête de la Paroisse toujours à la Grande salle.

- Le Syndic, Monsieur Bernard Rochat, avise qu'en 2016 auront lieu les élections communales et le renouvellement des Autorités. A la Municipalité, suite à deux démissions, nous avons besoin de deux personnes. Les municipaux démissionnaires sont Messieurs Christophe Hangartner et Gilles Sandoz, après 10 ans à la Municipalité. Les 3 autres municipaux se représenteront lors des prochaines élections.

Pour information, il reste une parcelle à Lavigny en zone artisanale pour voirie ou autre. Par contre, pour les pompiers...non. Les pompiers de Lavigny font partie du SDIS Etraz-Région qui est une association, comme vous le savez tous. Malheureusement, le coût par habitant qui était de CHF 29.- passe à CHF 32.-

Les pompiers de Lavigny restent encore quelque temps sur place ; ils vont prochainement entrer en possession d'un véhicule au mois de novembre.

A terme, il n'y aura plus de pompiers dans les villages. Tout sera centralisé dans une grande caserne, c'est une volonté de l'ECA et de l'Etat de Vaud.

Concernant Monsieur Prix, sachez que dès qu'un règlement à un aspect financier, il est soumis à Monsieur Prix qui peut en demander la modification.

Le Président rappelle que lors du dernier Conseil la Municipalité s'était engagée à répondre par écrit sur l'interpellation de la Commission de gestion concernant la déchetterie. Il demande ce qui en est ?

Le Syndic répond qu'il y a eu un petit lapsus sur le sujet et s'excuse au nom de la Municipalité. Sans faute la réponse sera faite de manière à pouvoir l'expédier avec le PV du Conseil pour la prochaine séance du Conseil.

Le Président le remercie.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président fait remarquer concernant le panneau d'affichage, que lors des dernières votations il a fallu passer une bonne demi-heure à faire le tri des documents et nettoyer/ôter les toiles d'araignées et autres. Il trouve que ça ne donne vraiment pas une bonne image de la commune et demande que celui-ci soit nettoyé régulièrement et tenu à jour.

L'Assemblée de Commune, en accord avec la Municipalité, est fixée au lundi 16 novembre à 20h00 afin d'ouvrir les listes pour la prochaine législature.

Le Président invite les Membres présents à se réinscrire et à en parler autour d'eux.

Le Syndic informe qu'un tout ménage sera distribué dans les boîtes à lettres. Il contient toutes les informations nécessaires.

Le Président informe que les élections fédérales pour le 2^{ème} tout du Conseil des Etats aura lieu le 8 novembre 2015. Et que la prochaine séance du Conseil est fixée à 18h00 le 9 décembre 2015 suivie du souper annuel. Les bulletins d'inscription vous parviendront par courriel.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie l'Assemblée pour sa réactivité ce soir.

Il clôt la séance à 22h03

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone